

**MESDAMES, MESSIEURS,
LES PARENTS DES ENFANTS SCOLARISÉS
DANS NOS ÉCOLES PRIMAIRES**

Spincourt, le 11 juin 2021

Référence : 21.37.PERI/JMM/AT

Objet : Service Mercredis Récréatifs 2021/2022

Madame, Monsieur,

Après presque une année scolaire de fonctionnement de l'accueil des mercredis récréatifs nous nous permettons de revenir vers vous pour faire le point, lancer une alerte et vous faire part des dispositions qui seront prises pour la rentrée scolaire en septembre prochain.

En septembre dernier nous vous avons alerté(es) sur la faible fréquentation des mercredis récréatifs, loin de correspondre aux besoins déclarés lors de l'enquête préparant la rentrée scolaire 2020/2021.

Aujourd'hui, force est de constater que, si après la relance de septembre, nous avons connu une meilleure fréquentation mais toujours en deçà des besoins exprimés, celle-ci reste très insuffisante et met en péril la continuité du service proposé.

Aujourd'hui le niveau moyen de fréquentation à Spincourt est de 6 à 8 enfants alors qu'il aurait dû être de 14 à 15 et à Damvillers il est de 1 à 3 enfants alors qu'il aurait dû être de 8 à 9 (journées complètes et incomplètes comptabilisées)

A toutes fins utiles nous vous rappelons que la fréquentation minimale, pour que le service perdure, est de 10 enfants par site fréquentant l'accueil en journée complète ainsi que le péricentre le matin et le soir.

Aussi pour la rentrée de septembre nous vous proposons de prendre un engagement ferme de fréquentation par le biais d'une contractualisation qui nous mettra mutuellement en responsabilité sur les engagements pris.

Nous vous proposons, aussi, de nouvelles dispositions permettant une simplification de gestion et donnant un véritable sens à ce qu'est l'accueil du mercredi en terme de qualité des activités et d'épanouissement des enfants dans des groupes stables et organisés.

Aussi, il n'y aura plus d'accueil aléatoire et ou à la demie journée (sauf cas de force majeure).

L'accueil du mercredi n'est pas une garderie. Il doit être un temps d'accueil durant lequel l'enfant peut s'épanouir au sein d'un groupe constitué et stable, au travers de projets d'activités auxquelles il peut participer pleinement.

S'agissant des tarifs ils seront adaptés pour considérer la globalité des journées d'accueil, aussi ce tarif s'appliquera pour la journée complète de 7h à 19h avec goûter mais repas non compris.

Nous proposons de poursuivre le dispositif actuel, repas tiré du sac, sachant que nous pouvons faire réchauffer les plats fournis par les familles

Pour cette journée complète d'accueil et d'activités, le tarif proposé est de :

- 15 euros pour les quotients familiaux inférieurs à 700 euros ;
- 15,50 euros pour les quotients familiaux compris entre 700 et 1000 euros ;
- 16,00 euros pour les quotients familiaux supérieurs à 1000 euros.

Toute inscription vaudra fréquentation, facturation et règlement (sauf cas de force majeure selon application du règlement)

Concernant les horaires d'accueil, les enfants devront être déposés au plus tard à 9h00 et repris au plus tôt à 17h00 (sauf cas de force majeure).

Restant à votre écoute, veuillez agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Président
de la Communauté de Communes
Enfance
de Damvillers Spincourt**

Jean Marie MISSLER



**Vice-Président
en charge du Scolaire**

François BRELLE

**Vice-Président
Jeunesse et Petite**

Massimo TRINOLI

CONTRAT D'ACCUEIL MERCREDIS RÉCRÉATIFS SPINCOURT-DAMVILLERS

PARENTS :

Madame Monsieur NOM Prénom

Madame Monsieur NOM Prénom

Adresse : N° Rue
CP Ville

Tél : Domicile Portable

Mail :

ENFANTS :

NOM	PRENOM	ÉCOLE	CLASSE

PÉRIODE SCOLAIRE 2021 / 2022

SITE (indiquez par une X) :

DAMVILLERS

SPINCOURT

FRÉQUENCE (indiquez par une X)

> Toute inscription vaut FRÉQUENTATION et RÈGLEMENT

Sept 2021	Oct 2021	Nov 2021	Déc 2021	Janv 2022	Fév 2022	Mars 2022	Avr 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juil 2022
8	6	10	1	5	2	2	6	4	1	6
15	13	17	8	12	23	9	27	11	8	
22	20	24	15	19		16		18	15	
29				26		23		25	22	
						30			29	

Je soussigné(e) :

Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires

« Mercredis récréatifs » et en accepte les clauses.

Signature :